



Permutations informatisées : 21.29% de « satisfaction » contre 25% l'an dernier ! Un drame pour des milliers de collègues !

Le droit à mutation doit être respecté

Cette situation aggrave les conditions de vie et de travail des enseignants du premier degré déjà mises à mal par le décret sur les rythmes scolaires. Les résultats des permutations informatisées sont catastrophiques, ainsi le taux de satisfaction au titre du rapprochement de conjoints descend à 39,25% en 2013 contre presque 46% en 2012.

Des centaines de collègues ne pourront toujours pas rejoindre leur famille, leurs enfants, leurs parents.... Ils devront se résoudre soit à demander des mises en disponibilité, soit un temps partiel, soit à rester dans le département une année supplémentaire, voire plus, dans des conditions inhumaines !

Des situations dramatiques inadmissibles...

En tout état de cause, ces collègues vont devoir vivre dans des conditions financières précaires découlant de leur situation familiale... et le ministre voudrait nous imposer de travailler le mercredi matin en plus (sous la tutelle, qui plus est, des collectivités locales et/ou territoriales) !

Pour certains collègues, c'est la 4^{ème}, voire la 5^{ème} année consécutive de séparation qu'ils devront vivre à la prochaine rentrée scolaire ! Inadmissible !

D'autant que dans le cadre des opérations d'exeat-ineat, les DASEN ont très peu de possibilités d'accorder des exeats au vu du caractère déficitaire du département

... dues au manque de postes

Cette situation est majoritairement due au fait que le Ministère n'a procédé à aucune création de postes supplémentaires pour compenser les 80 000 qui ont été supprimés sous l'ancien gouvernement. Aucun des 10 000 ETP «Equivalent Temps Plein» annoncés par le Ministre Peillon ne crée de postes de fonctionnaire d'Etat.

Les conditions de la rentrée 2013 s'annoncent donc des plus catastrophiques comme on en juge par la carte scolaire imposée dans les départements ! Les possibilités de mutations sont donc de plus en plus réduites !

Des collègues interdits d'exercer, des milliers de contractuels recrutés pour les remplacer

Cette situation est d'autant plus inacceptable que les académies font de plus en plus appel à des personnels contractuels pour compenser les déficits en personnels titulaires !

Des centaines de collègues titulaires sont en disponibilité (ou travaillent à temps partiel) dans l'attente d'une hypothétique mutation dans le département où travaille leur conjoint et ils sont remplacés par des personnels précaires....

**Le SNUDI-FO interviendra à la Commission Administrative Paritaire Nationale du 19 mars pour demander que des directives soient données aux DASEN pour régler dès maintenant dans les départements toutes les situations et accorder les EXEATS-INEATS.
Le SNUDI-FO demande une audience au Ministre sur cette question.**

Montreuil le 14 mars 2013